



GUTENBERG
FINANCE

GUTENBERG OBLIGATIONS

N° Agrément FCP19840011 ISIN FR 0007368865

Classification AMF : OPCVM « obligations et autres titres de créances libellés en euro » OPCVM d'OPCVM jusqu'à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à suivre la performance de l'indice de référence BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. La stratégie d'investissement de l'OPCVM est dynamique et s'appuie essentiellement, à concurrence de 90% minimum, mais non exclusivement, sur un investissement en obligations à taux fixe, à taux variable, indexées ou convertibles, en titres participatifs et en titres de créances négociables, libellés en euro ou swappés en euro et de maturité proche de celle de son indicateur de référence.

L'indicateur de référence est l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de **l'article 8** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com.

POLITIQUE DE GESTION au 1^{er} SEMESTRE DE L'ANNEE 2025

L'année 2025 a débuté avec l'investiture très attendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis le 20 janvier. Dès son premier jour, il a signé pas moins de 42 directives, touchant notamment le climat, l'immigration et la justice. Sur le front commercial, l'absence de mesures tarifaires immédiates a surpris les marchés, apaisant temporairement les craintes d'une guerre commerciale. Les taux obligataires à 10 ans ont connu une hausse avant de refluer. Côté innovation, Trump a lancé le projet Stargate, une coentreprise colossale de 500 milliards de dollars entre OpenAI, Oracle et Softbank, visant à construire des infrastructures massives pour l'intelligence artificielle. Sur le plan monétaire, la BCE a réduit ses taux à 2,75%, alors que la Fed a maintenu les siens inchangés, dans un contexte de repli de l'inflation en Europe mais de persistance aux États-Unis.

En février, les marchés européens ont poursuivi leur hausse, profitant du report des hausses de droits de douane américaines et de signes d'apaisement entre l'Ukraine et la Russie. Trump s'est même impliqué dans une médiation active entre Poutine et Zelensky. Il a aussi surpris en annonçant la constitution de réserves nationales en cryptomonnaies, incluant Bitcoin et Ethereum. Malgré cette apparente accalmie, la volatilité est restée élevée. En mars, Trump a relancé les tensions commerciales en multipliant les menaces tarifaires, déstabilisant les perspectives économiques mondiales. L'incertitude ambiante a poussé la Fed à maintenir ses taux à 4,25-4,5%, craignant un regain d'inflation. En parallèle, l'Allemagne a dévoilé un plan de relance massif de 1 000 milliards d'euros, axé sur la défense et les infrastructures, alors que la BCE a abaissé ses taux à 2,5%.

Le 2 avril, Trump a instauré des tarifs douaniers « réciproques » contre tous les partenaires commerciaux des États-Unis. Cette décision, fondée sur des calculs controversés, a provoqué une panique sur les marchés mondiaux. Toutefois, une semaine plus tard, le 9 avril, il est revenu sur sa décision, annonçant un report de 90 jours. Cette volte-face a été saluée par les marchés : le S&P 500 a bondi de 9,5% en une seule séance. Washington a renouvelé sa confiance à Jerome Powell à la tête de la Fed et a ouvert des pourparlers commerciaux avec Pékin, bien que la Chine reste ciblée par un durcissement tarifaire.

Le mois de mai a vu un apaisement des tensions, avec notamment un accord entre Washington et Londres sur l'acier, l'aluminium et les véhicules. Les tensions sino-américaines ont aussi diminué, les hausses de tarifs étant abaissées à 10% pour les États-Unis et 30% pour la Chine. Une trêve de 90 jours a été convenue pour permettre la poursuite des négociations. En revanche, l'Europe continentale reste sous pression, Trump menaçant de relever les droits de douane à 50% si les discussions n'avancent pas. Aux États-Unis, l'inflation est restée contenue, à 2,3% en avril, permettant à la Fed de maintenir le statu quo monétaire.

Un regain de tensions géopolitiques a marqué juin, avec une violente confrontation entre l'Iran et Israël, qualifiée de « guerre des 12 jours ». Déclenchée par des frappes israéliennes sur des sites nucléaires iraniens, la riposte de Téhéran a intensifié la crise. Les marchés ont réagi vivement : les prix du pétrole ont bondi de 20%, alimentés par la crainte d'un blocage du détroit d'Ormuz. Trump est intervenu pour négocier un cessez-le-feu, ramenant un peu de stabilité.

Dans ce climat incertain, la BCE a poursuivi son cycle de baisse des taux, les ramenant à 2%, mais a indiqué qu'une pause était probable. La Fed, de son côté, n'a pas cédé aux pressions présidentielles pour baisser ses taux, évoquant les incertitudes sur l'inflation. Enfin, un accord historique au sein de l'OCDE a été conclu pour porter les dépenses de défense à 5% du PIB d'ici 2035, dont 3,5% pour la défense militaire et 1,5% pour la sécurité des infrastructures critiques.

Le 1er semestre 2025 s'achève sur une hausse de 3,86% du CAC 40 et un gain de 6,65% de le Stoxx600.

Que retenir de ce 1er semestre ? Donald Trump souffle le chaud et le froid à travers ses annonces tarifaires. Ses annonces surprenantes et parfois inattendues oppressent les gouvernements mondiaux et limitent la visibilité pour les entreprises. Le second semestre pourrait apporter son lot d'amélioration, une fois les problématiques tarifaires derrière nous.

Du côté des banques centrales, la FED temporise son processus de baisse de taux face à une économie américaine résiliente et par craintes d'un regain d'inflation. En Europe, la BCE a réduit ses taux à 2% pour relancer une économie à la peine.

Gutenberg Obligations

Gutenberg Obligations a souffert des difficultés de deux émetteurs obligataires dans l'immobilier. La baisse de la valeur des obligations détenues dans le fonds a coûté 3,60% de performance depuis le début de l'année. Aujourd'hui, le poids des deux émetteurs obligataires au sein du fonds est négligeable et ne devrait plus impacter la performance.

Les titres corporates Zavaro, Upcair et ELOFR (immobilier Auchan) ainsi que les flottants Renault et AXA figurent parmi les meilleures performances au sein du fonds.

► **Au 30 juin 2025** la valeur liquidative nette du FCP Gutenberg Obligations enregistre une baisse de 0,73% tandis que l'Euro Barclays 3-5 ans progresse de 2%.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site www.gutenbergfinance.com en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de Septembre 2025.

Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet www.gutenbergfinance.com, sur le site de l'AMF, et sur demande.

- **Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 30 juin 2025** ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 30/06/2025

Investissement direct 89.70 %* Trésorerie 10.30 %
Exposition totale 100 %*

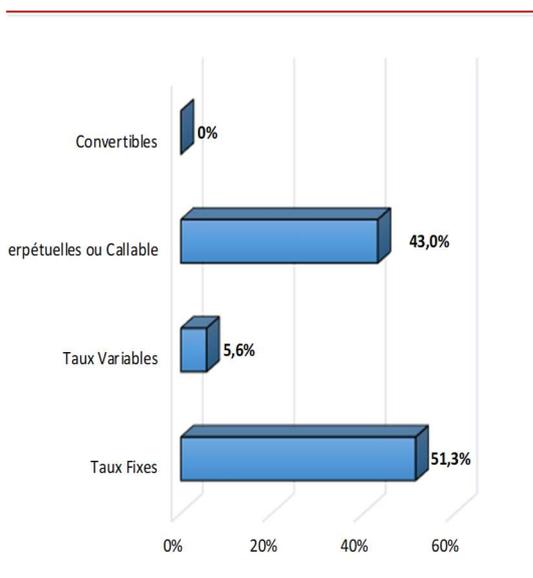
* Fourchette d'exposition sur l'actif net jusqu'à 120% (voir prospectus)

Au 30 juin 2025, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

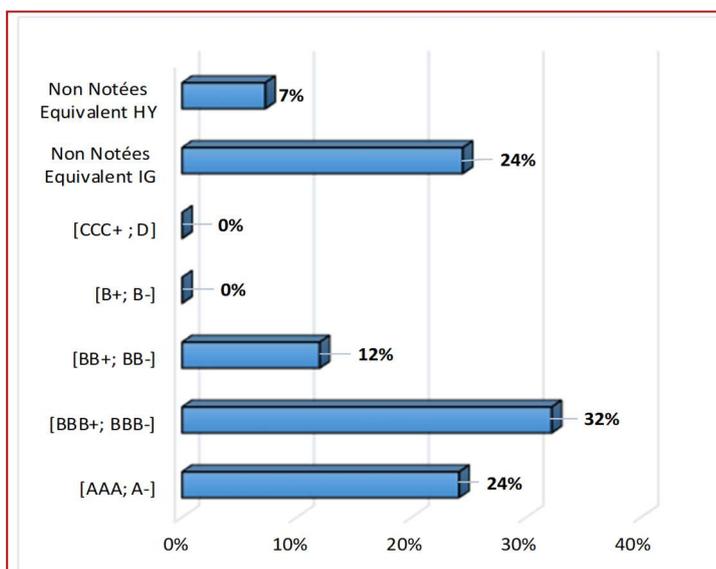
31 décembre 2024	26 860 parts	Valeur liquidative : 341.95 €	Valeur d'actif : 9 184 787.95 €
30 juin 2025	26 470 parts	Valeur liquidative : 339.44 €	Valeur d'actif : 8 985 036,25 €

STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 30/06/2025

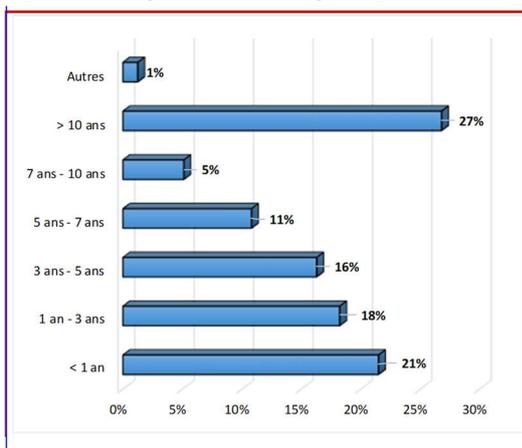
REPARTITION PAR TYPE D'OBLIGATION



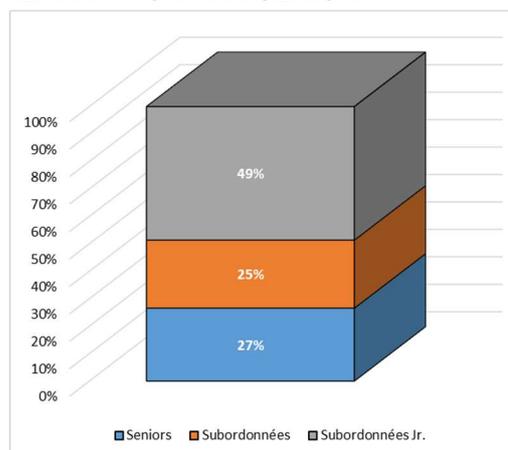
REPARTITION PAR NOTATION



REPARTITION PAR MATURITE



REPARTITION PAR SENIORIT



RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

Portefeuille Obligataire :

Rendement actuariel :	5,47%
Maturité Moyenne :	7,00
Sensibilité :	2,42
Duration :	2,54

Dérivés :

Actions :	0,0%
Taux :	0,0%
Devises :	0,0%
Option :	0,0%
Autres :	0,0%

Gutenberg Obligations :

Taux d'investissement :	90%
Nombre de lignes :	28

PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

Principaux émetteurs :

- AXA TVPERP
- CNP ASSURANCES
- TEREOS
- UNIBAIL RODAMCO PERP
- TECHNIP FMC

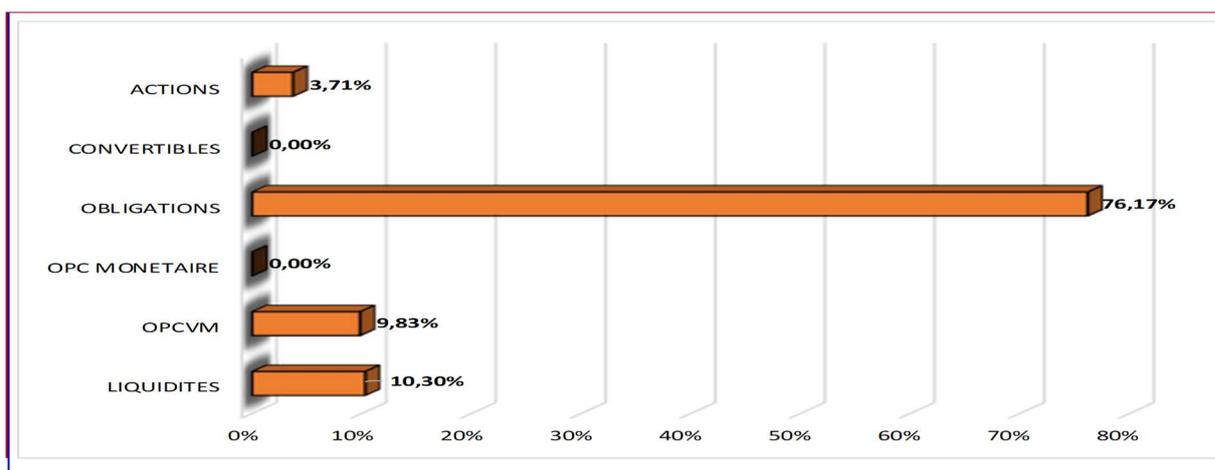
Principaux Achats :

CNP PERP

Principales Ventes :

SCHNEIDER 2030

REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
2019	0,76%	1,08%	0,34%	0,50%	-0,44%	0,71%	0,50%	0,48%	0,39%	-0,05%	0,15%	0,54%	5,08%
2020	0,88%	-0,82%	-7,37%	2,72%	2,18%	1,11%	-0,15%	0,59%	-0,16%	0,58%	3,02%	0,34%	2,55%
2021	-0,23%	0,23%	0,25%	0,95%	0,39%	0,44%	0,39%	0,34%	-0,89%	-0,31%	0,22%	0,39%	2,18%
2022	-0,31%	-1,27%	0,32%	-0,75%	-0,24%	-3,87%	2,35%	-1,53%	-3,40%	-0,41%	-0,61%	-0,24%	-8,52%
2023	2,61%	0,18%	-0,63%	-0,42%	-0,01%	-0,07%	0,7%	0,25%	-0,55%	0,46%	0,84%	1,17%	4,61%
2024	0,76%	-0,44%	0,68%	-0,43%	0,37%	0,05%	0,97%	0,69%	-0,35%	-2,04%	-1,35%	-0,05%	-1,16%
2025	-2,27%	1,12%	-2,21%	0,74%	1,61%	0,35%							-0,73%

PERFORMANCES ANNUELLES SUR 25 ANS

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3,45%	6,07%	5,45%	2,72%	5,83%	1,53%	0,49%	1,76%	4,11%	6,95%	0,64%	-1,71%	7,51%	4,28%	5,49%	2,56%	0,36%	5,06%	-7,09%	5,08%	2,55%	2,18%	-8,52%	4,61%	-1,16%	-0,73%

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG depuis le 01 janvier 2023 soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com.

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Obligations fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, ...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

Risque actions :

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Information relative au traitement des actifs non liquide

Aucun des actifs de Gutenberg Obligations n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

- Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :

Introduction

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

Périmètre d'application

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

Organisation et règles de base

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Mention spéciale « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

Application du principe de proportionnalité

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 180 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du *Reporting*, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Pour information une rémunération variable de 10 000 euros a été distribuée au pôle commercial, sur l'année 2024.

Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le

respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Pour information : Aucune rémunération variable distribuée au 1^{er} semestre 2025. La rémunération fixe sera connue lors de l'établissement du bilan courant mars 2026.

Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.